

Secrétariat Uniterre

Tél : 021 601 74 67
Fax : 021 617 51 75
info@uniterre.ch
www.uniterre.ch



Uniterre, le 23 Novembre 2017

Communiqué de presse :

MOBILISATION POUR LE LAIT – UNE DOUBLE ACTION

1/ LANCEMENT DE LA PETITION POUR UN LAIT ÉQUITABLE

Las de constater que rien ne semble **véritablement** évoluer dans le bon sens, l'organisation paysanne Uniterre a décidé de lancer une action au niveau national. Nous avons à cœur de tout faire pour maintenir la production laitière dans notre pays, et cela ne pourra se faire qu'en rémunérant correctement les producteurs de lait.

Qu'en est-il actuellement ? Si le lait de non-ensilage destiné à la production de spécialités fromagères reçoit un prix acceptable, il en va tout autrement pour le lait dit « de centrale », ou lait d'industrie, qui sert à la production de lait de consommation, de crème, de yogourt, de beurre et de poudre de lait. Depuis de trop longues années, le prix payé à la production ne dépasse guère les 55cts /kg en moyenne nationale, quand ce n'est pas carrément 49 ou 50 cts. Ce prix, malgré l'apport des paiements directs, couvre à peine la moitié des coûts de production. Ceux-ci, calculés par la Station fédérale de recherche en agronomie de Tänikon, sont de Fr.1.- en moyenne, toutes régions de production confondues (plaine, collines et montagne). Si en 20 ans, le prix de la brique de lait a baissé de 10% pour le consommateur-riche, le prix a chuté de près de 50% pour les paysan-ne-s. Cette situation n'est plus tenable pour les familles paysannes, et elle signifie ni plus ni moins que les intermédiaires – acheteurs, transformateurs, distributeurs – augmentent leurs bénéfices, au détriment du premier et du dernier maillon de la chaîne.

Les conséquences sont désastreuses : près de 1000 éleveurs cessent la production laitière chaque année, les petites structures sont abandonnées, des emplois sont perdus et le milieu rural perd de son essence. Et trop souvent, cette situation pousse les familles paysannes vers un drame inexorable.

Aujourd'hui, paysan-ne-s et consommateur-riche-s ont le pouvoir de mettre fin, ensemble, à cette spirale infernale. En acceptant une substantielle augmentation du prix du lait à la production, la population dans son ensemble envoie un signal clair et positif aux paysan-ne-s : mandat leur est donné de continuer la production laitière dans les meilleures conditions possibles, avec une juste rémunération pour eux et leurs ouvrier-ière-s agricoles, et qui leur permettra de poursuivre leurs efforts au nom de la qualité de ce noble produit helvétique.

La pétition sera remise courant mars 2018 à M. Johan Schneider-Amman, Ministre de l'agriculture, et à la Chancellerie fédérale. Nous exigeons que la loi sur l'Agriculture soit respectée, en particulier le point qui stipule que les paysan-ne-s doivent disposer d'un revenu comparable à la moyenne des revenus de leur région.

Lien vers la pétition : <https://uniterre.ch/petitionLait>

2/ A QUAND L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'AGRICULTURE CONCERNANT LES CONTRATS-LAITIERS ?

Comme dans toutes les filières de la production agricole, les producteurs doivent pouvoir adapter leur production à la demande et aux besoins de la population. Pour cette gestion des quantités, seule à même de pouvoir garantir une adéquation entre l'offre et la demande, condition essentielle pour enrayer la volatilité des prix, il doit exister des contrats clairs entre les acheteurs et les producteurs. Ce qui est défini dans le texte de l'art. 37 de la loi sur l'agriculture. Le Conseil Fédéral a enfin décidé d'accorder la force obligatoire de l'IP-Lait pour appliquer le règlement sur les contrats laitiers, à savoir que désormais *« tout acheteur de lait est tenu d'annoncer à ses fournisseurs le vingtième jour du mois au plus tard les quantités et les prix de ses achats du mois suivant »*. C'est un premier pas mais il n'est de loin pas suffisant. Le marché reste non transparent, puisque la segmentation continue à être appliquée de manière opaque et la position des producteur-riche-s n'est guère améliorée. En effet, une communication mensuelle sur les quantités et la valorisation du lait ne permet pas aux producteur-riche-s d'adapter leur production. La loi prévoit des contrats d'une durée d'une année définissant les quantités, les prix et les modalités de paiement. Les contrats proposés par l'IP-Lait illustrent le manque de représentativité de cette dernière, l'industrie et le commerce laitier y sont en effet largement dominants. Pour cela une réforme permettant une représentation plus forte des producteurs est nécessaire. Uniterre a déjà dénoncé dans le passé, le fait que de nombreux « représentants de producteurs » sont en fait des acheteurs de lait directement liés à l'industrie. Il n'est dès lors pas étonnant qu'une régulation proposée par l'IP-Lait ne résolve pas les problèmes des contrats laitiers.

Pour lancer sa pétition lait et protester contre l'insuffisance des contrats-laitiers, Uniterre organise une manifestation ce jour - 23 novembre 2017 - à 10h00 sur la Waisenhausplatz à Berne. Cet événement sera suivi d'un petit dessert maison dont Uniterre a le secret.

Contact presse :

Rudi Berli, r.berli@uniterre.ch, 078 707 78 83 (D/F)

Berthe Darras, b.darras@uniterre.ch, 079 904 63 74 (F/D)

Vanessa Renfer, v.renfer@uniterre.ch, 078 821 24 83 (F)